AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-E-008

séance du 13 avril 2017

Concernant la demande de désairage d'un individu mâle d'Autours des Palombes (*Accipiter gentilis*) dans le département de la Drôme déposée par M. TOUBAS

Lors de sa séance du 13/04/2017, le CSRPN Auvergne–Rhône–Alpes a donné un **avis favorable**, à la demande de désairage d'un individu mâle d'Autours des Palombes (*Accipiter gentilis*) dans le département de la Drôme dans les conditions présentées dans le dossier de demande et sous réserve que la localisation du prélèvement soit conditionnée à la validation de l'ONCFS.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
Secrétariat : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes 69453 LYON cedex 06
Tél : 04 26 28 60 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr